

Adresse du conseil-général de la commune de Beziers (Hérault) qui exprime son indignation sur l'attentat contre Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 3 messidor an II (21 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil-général de la commune de Beziers (Hérault) qui exprime son indignation sur l'attentat contre Collot-d'Herbois et Robespierre, lors de la séance du 3 messidor an II (21 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 64;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24963_t1_0064_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

« Les propagateurs du système insensé de l'athéisme, dit-elle, ont expié leurs crimes; avec eux périront tous les ennemis de notre sainte constitution. Que le titre de citoyen soit respecté; que la liberté soit enfin vengée. » Elle termine par inviter la Convention à rester à son poste (1).

[Pontoise, s.d.] (2).

« Représentants,

La Commune de Pontoise pénétrée d'admiration pour vos sublimes travaux vous félicite du courage et de l'énergie que vous manifestez dans les circonstances les plus difficiles. elle admire surtout ce Décret mémorable qui jette le Désespoir dans l'âme de ces êtres vils et corrompus qui voulaient par leur Système immoral étouffer en nous l'idée consolante de l'existence de l'Être Suprême et de l'Immortalité de l'âme.

C'est au milieu des poignards que vous venez de donner à l'univers Étonné l'Exemple le plus digne d'être imité en mettant la vertu à l'ordre du jour. c'est au milieu des conspirations que Vous oubliez le péril même pour vous occuper tout entier du bonheur de votre patrie Jalouse de concourir avec vous à travailler au bonheur de cette chère Patrie, la commune de Pontoise ne cessera de veiller à déjouer les efforts criminels et multipliés que font nos ennemis pour nous priver de notre liberté. Elle partagera toujours avec vous les sentiments d'horreur et d'indignation que fait naître dans l'âme des vrais français La pensée cruelle des assassinats commis sur la personne des défenseurs de nos droits les plus sacrés.

Les Propagateurs du Système insensé de l'athéisme ont Expié leurs crimes, avec eux périront les ennemis de notre Sainte constitution.

Qu'ils périssent donc tous les traîtres. Que Le titre de citoyen soit Respecté et que la liberté soit enfin vengée.

Tel est, Citoyens Représentants, le Serment que la commune de Pontoise a prononcé le 20 prairial Sur la montagne qu'elle a élevée en reconnaissance de vos glorieux travaux.

Continuez, Vertueux Législateurs, continuez de rester à votre poste, vous êtes dignes de La confiance d'un Peuple généreux dont les destinées reposent Sur votre Sagesse ».

DELLIER, MOUSSEAU (?), BRASSEUR, DUBRAY, AUBRY, FERRY, BAVOIS, LAMBERT, AUBRUN (Commissaire), ROBIN (?), BOUTOIS (?), SENCE, FERNUEL, LEGER, ARON (?) (secrét.), PESTOLLE, BOIRIM (?), PETIT, DIGNEZEL (?) (maire).

16

Le conseil-général de la commune de Béziers (3) exprime à la Convention nationale son indignation sur l'attentat dirigé contre Collot d'Herbois et Robespierre.

(1) P.V., XL, 57. B⁴n, 4 mess.
(2) C 308, pl. 1195, p. 29.
(3) Hérault.

« Que cet événement mémorable, dit-il, apprenne aux tyrans coalisés, et à l'infame Pitt, leur agent forcené, que les poignards qu'ils dirigent contre les défenseurs des droits du peuple s'émousseront toujours sur leur sein, et que leurs attentats criminels ne feront jamais rétrograder la République.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Béziers, 15 (?) Prair. II] (2).

« Citoyens-Representants,

Si L'aristocratie Expirante et la tyrannie deconcertée, ont mis pour dernière ressource les assassinats à L'ordre du jour, les habitants de cette commune ne cesseront jamais d'y mettre Votre deffense et celle de la liberté et de L'Egalité.

La Representation Nationale vient d'être Violée en la personne de Collot-d'herbois, mais L'ange tutélaire qui veille autour de chacun de Vous, a détourné le coup Mortel; et la providence qui n'est qu'une Emanation de cet être Suprême que nous Reconnaissons, malgré la doctrine de l'athéisme que des Scélérats auroient voulu propager, en à également préservé Robespierre :

Que cet Evenement mémorable apprenne aux tyrans Coalisés, et à L'Infame Pitt leur agent forcené, que les poignards qu'ils dirigent Contre les deffenseurs des droits du peuple, s'Emousseront toujours sur leur sein et que leurs attentats criminels ne fairont jamais Retrograder la Republique.

Continuez, Citoyens Représentants, vos pénibles travaux, consolidez cette République dont vous êtes les fondateurs, et bientôt le flambeau de la Raison, Eclairant L'Univers, le Bandeau du genre humain tombera; et Sa chute Sera le Signal Eclatant d'une fraternité générale.

Vive la République française une et indivisible ! Perissent Les assassins ! »

FAUVET (maire), DEPIERRE (off. mun.), FHU-TRAND (?) (off. mun.), BRES (off. mun.), AUDIBERT (off. mun.), TELLIER (?) (off. mun.), F. NOÉ, DAVID (off. mun.), DURAND (off. mun.), FABRE, BARTHELEMY, L. HEIRISSON, FLOURENS, CALHAU (?), LHABOR (?), MASSOT aîné, CAUSSE (off. mun.), St LAURENS, CASTRE (notable), COMBES, BOUILLON (agent nat.), VAYNAL (?).

17

Les sections de la commune d'Auxerre (3) remercient la Convention de la surveillance active et des mesures sages desquelles elle s'est servie pour déjouer les complots et faire tomber les têtes coupables; elles lui font part de l'indignation dont elles ont été saisies à la nouvelle des dangers qui ont menacé Collot-

(1) P.V., XL, 57. B⁴n, 4 mess.
(2) C 308, pl. 1195, p. 30.
(3) Yonne.